

UAM101 - Expérience professionnelle

Présentation

Programme

Contenu

Expérience professionnelle lors de son activité professionnelle RH ou de son stage.

Le stage doit avoir une durée six mois (pour les contrats en alternance, 1 an en entrée en L3). Il doit se dérouler dans un service de gestion des Ressources Humaines et dans le domaine de cette fonction (paie, rémunération, recrutement, gestion des emplois et des compétences, gestion des carrières, formation, relations sociales etc...).

Les auditeurs travaillant dans un service RH d'une entreprise et justifiant d'une expérience d'un an minimum sont dispensés de stage mais pas de la réalisation du rapport d'expériences.

Non valide depuis le 31-08-2022

Code : UAM101

Unité d'activité de type
expérience ou stage

12 crédits

Responsabilité nationale :

EPN16 - Innovation / 1